

majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

Les élus de l'USB Domicile ont voté la réforme de la formation professionnelle à la majorité, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale. Cette réforme a été adoptée par le conseil d'administration de l'OPCO Cohésion sociale le 17 décembre 2019. Elle vise à améliorer la qualité de la formation professionnelle et à favoriser l'insertion des jeunes dans le monde du travail.

Votre représentant élu au conseil d'administration de l'OPCO

Monsieur, M. ou Mme, conseiller d'administration de l'OPCO Cohésion sociale, a été élu par les membres de l'USB Domicile. Il a été élu pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

L'USB Domicile a le plaisir de vous informer que le conseil d'administration de l'OPCO Cohésion sociale a voté la réforme de la formation professionnelle à la majorité, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale. Cette réforme a été adoptée par le conseil d'administration de l'OPCO Cohésion sociale le 17 décembre 2019.

Vous pouvez consulter le détail de la réforme de la formation professionnelle sur le site de l'OPCO Cohésion sociale.

[Communiqué] Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale

7 janvier 2020

Réforme de la formation professionnelle : L'USB Domicile vote majoritairement, pas unanimement, en faveur de l'OPCO Cohésion sociale La Loi pour la liberté de choisir son avenir...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://assadmervaldeloire.fr/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>

Liens

[1] <https://assadmervaldeloire.fr/actu-adedom/communiquereforme-de-la-formation-professionnelle-lusb-domicile-vote-majoritairement>